AD-PA
Les personnes âgées - Les directeurs

PLAN EMPLOI AUTONOMIE : 200 000 EMPLOIS POUR L'AIDE AUX PERSONNES AGEES FRAGILISEES

3 Novembre 2014

Association des Directeurs au service des Personnes Agées

3, impasse de l'Abbaye – 94100 Saint Maur
☎ : 01 55 12 17 24 – Contact presse : ☎ 01 55 12 17 29

▪ Ce qui est intolérable

- Pour les personnes âgées
  - Des personnes âgées à domicile ou en établissement qui doivent manger trop rapidement
  - Des personnes âgées à domicile ou en établissement qui doivent porter des protections d'incontinence alors qu'elles pourraient aller aux toilettes
  - Des personnes âgées insuffisamment accompagnées à la marche en établissement ou à domicile qui doivent rester en fauteuils roulants
  - Des personnes âgées à domicile qui sont alitées plus de 16h par jour
  - Des personnes âgées qui disent souffrir d'isolement
  - Des personnes âgées enfermées à domicile ou en établissement

- Pour les proches
  - Des familles soumises à une pression parfois insupportable
  - Des familles souvent poussés à l'épuisement

- Pour les professionnels
  - Des salariés en établissements travaillant dans l'un des secteurs les plus générateurs d'accidents du travail et de maladies professionnelles
  - Des salariés à domicile travaillant dans l'un des secteurs les plus employeurs de travailleurs pauvres, souvent des femmes à temps partiel contraint
  - Des suppressions d'emplois à domicile et en établissement par insuffisances de financement dans une période comptant des millions de chômeurs.

Emploi - Aide à l'autonomie … quelques repères

- Plan Emploi Autonomie (PAE)
  - 7 Mds € pour 200.000 emplois créés
- Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)
  - 20 Mds € pour 40.000 emplois envisagés par an
- Crédits détournés au détriment des personnes âgées (Lundi de Pentecôte et CASA*)
  - 4 Mds € soit 115.000 emplois

* Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie

Association des Directeurs au service des Personnes Agées

3, impasse de l'Abbaye – 94100 Saint Maur
☎ : 01 55 12 17 24 – Contact presse : ☎ 01 55 12 17 29

Les emplois

- Il s'agit d'emplois non délocalisables, stables, dans un secteur reconnu par tous les experts comme l'un des plus créateurs d'emplois à moyen terme.

- Ces créations d'emplois sont réparties dans l'ensemble du pays et constituent un élément majeur d'aménagement du territoire ; les zones rurales où les personnes âgées sont nombreuses sont fortement bénéficiaires de ce dispositif.

- Les métiers :
  - Psychologues
  - Responsables de coordination
  - Animateurs
  - Assistants de vie sociale
  - Personnels d'entretien et de ménage
  - …

Le suivi

- A posteriori, les structures doivent prouver que les crédits obtenus ont bien permis le recrutement des personnes prévues sous peine de reprise.

- Au niveau national, le Plan Emploi Autonomie (PEA) est coordonné par la CNSA au sein du Conseil de laquelle sont représentés tous les acteurs concernés par l'aide aux personnes âgées.

Le financement

- Le financement peut être assuré de plusieurs façons
  - 2,5 milliards d'économies sur les allocations chômage
  - 4,5 milliards remboursés par l'Assurance Maladie, l'État et les départements sur les crédits repris dans le budget de la CNSA (lundi de Pentecôte – CASA)
  - Instauration d'une taxe sur les successions acceptée à l'unanimité du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) en 2011
  - Allègements de cotisations sociales pour les structures associatives et publiques ne bénéficiant pas du CICE.